



Foire aux questions (FAQ) Appel à candidatures French Tech Nova

Informations générales

Qu'est-ce que French Tech Nova ?

French Tech Nova est le nouveau programme national de la Mission French Tech destiné à accompagner les entrepreneurs et entrepreneuses dont les parcours sont aujourd'hui insuffisamment représentés dans l'écosystème French Tech, afin de favoriser l'émergence de futurs champions de la tech française.

Pendant six mois, les lauréats bénéficient d'un accompagnement intensif comprenant notamment du mentorat, des mises en relation avec des grands groupes et des investisseurs, des opportunités de visibilité ainsi qu'un accompagnement collectif destiné à accélérer leur changement d'échelle.

Qui organise le programme ?

Le programme French Tech Nova est porté par la Mission French Tech, au sein de la Direction générale des Entreprises (DGE) du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Quel est le calendrier ?

- **30 juillet 2026** : ouverture de l'appel à candidatures ;
- **30 septembre 2026** : clôture des candidatures ;
- **Du début à la mi-octobre 2026** : analyse des candidatures par le comité d'instruction ;
- **Dernière semaine d'octobre 2026** : réunion du jury de sélection ;
- **30 octobre 2026** : annonce des lauréats ;
- **De novembre 2026 à avril 2027** : déroulement du programme d'accompagnement.

Comment déposer une candidature ?

Les candidatures sont déposées exclusivement en ligne sur la plateforme Démarche Numérique :

Lien vers le formulaire : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/french-tech-nova-premiere-promotion>

Puis-je déposer plusieurs candidatures ?

Non. Une seule candidature est autorisée par entreprise dans le cadre du présent appel à candidatures.

Qui contacter en cas de question ?

✉ ft-nova.dge@finances.gouv.fr

Éligibilité de l'entreprise

Mon entreprise est-elle éligible ?

Pour candidater, votre entreprise doit notamment :

- avoir été créée en France ;
- avoir son siège social en France ;
- avoir au moins un an d'existence au 1er janvier 2026 ;
- répondre à la définition européenne de la petite entreprise (moins de 50 salariés et un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan inférieur à 10 millions d'euros) ;
- être constituée sous la forme d'une personne morale ;
- ne pas faire l'objet d'une procédure collective ouverte.

Les autres critères d'éligibilité sont précisés dans le règlement de l'appel à candidatures.

Y a-t-il une limite d'âge pour l'entreprise ?

Oui. Seules les entreprises créées en France et ayant au moins un an d'existence au 1er janvier 2026 sont éligibles.

Mon entreprise doit-elle avoir son siège social en France ?

Oui.

Les fondateurs doivent-ils être français ?

Non. La nationalité des fondateurs n'est pas un critère d'éligibilité.

Quels statuts juridiques sont acceptés ?

Les sociétés (SAS, SASU, SARL, EURL, SA, etc.) peuvent candidater.

Les micro-entrepreneurs, entrepreneurs individuels, associations, SCI et autres structures non éligibles ne peuvent pas candidater.

Mon entreprise est en sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire. Puis-je candidater ?

Non.

Puis-je candidater si j'ai déjà bénéficié d'un autre programme d'accompagnement ?

Oui. Le fait d'avoir déjà bénéficié d'un programme d'accompagnement (incubateur, accélérateur, programme public ou privé, etc.) n'empêche pas de candidater à French Tech Nova, sous réserve de remplir l'ensemble des conditions d'éligibilité prévues par le règlement.

Que signifie « petite entreprise » au sens européen ?

Votre entreprise doit répondre à la définition européenne de la petite entreprise, c'est-à-dire compter moins de 50 salariés et réaliser un chiffre d'affaires annuel ou présenter un total de bilan inférieur à 10 millions d'euros, quel que soit son secteur d'activité.

Les critères de maturité économique

Comment démontrer la maturité de mon entreprise ?

L'entreprise doit remplir au moins deux des trois critères suivants :

- **justifier d'une première solidité économique**, notamment au travers d'un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 000 € sur l'exercice 2025. Les candidats peuvent également mettre en avant tout élément attestant de la traction commerciale de leur solution (premiers clients, revenus générés, partenariats commerciaux, etc.) ;
- **avoir obtenu un soutien financier, sous la forme d'une subvention, d'une bourse, d'un prix, d'une aide publique, d'un prêt, d'une levée de fonds ou d'une campagne de financement participatif** ;
- **avoir fait l'objet d'une première reconnaissance de son potentiel par un ou plusieurs acteurs de l'écosystème** (association, incubateur, accélérateur, investisseur, grand groupe, Capitale ou Communauté French Tech, acteur public ou tout autre partenaire de l'innovation), notamment au travers d'un accompagnement, d'une sélection dans un programme, d'une distinction ou de toute autre validation externe.

Que se passe-t-il si je ne remplis qu'un seul de ces critères ?

Votre entreprise ne sera pas éligible.

Quels justificatifs dois-je fournir ?

Vous devrez fournir les justificatifs correspondant aux critères invoqués (attestation de financement, notification d'aide, convention d'incubation, prix obtenu, etc.).

Le passage dans un incubateur ou un accélérateur est-il pris en compte ?

Oui, dès lors qu'il peut être justifié et qu'il répond aux critères prévus par le règlement.

Porteur de Projet

Qui peut être désigné comme Porteur de Projet ?

Le Porteur de Projet est un fondateur, un cofondateur, un associé ou un actionnaire détenant une part significative de l'entreprise candidate, conformément au règlement.

Dois-je remplir plusieurs critères de diversité ?

Non. Un seul critère suffit.

Je suis une femme cofondatrice. Puis-je candidater ?

Oui, dès lors que vous remplissez les conditions prévues par le règlement, notamment en matière de détention du capital.

J'ai plus de 50 ans mais ce n'est pas ma première entreprise.

Le critère relatif aux entrepreneurs de plus de 50 ans concerne uniquement une première création d'entreprise.

Comment justifier une résidence dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou dans une commune classée France ruralités revitalisation (FRR) ?

Vous devrez fournir un justificatif permettant d'attester de votre résidence dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou dans une commune classée France ruralités revitalisation (FRR). Les justificatifs admis sont précisés dans le règlement de l'appel à candidatures (par exemple : justificatif de domicile, avis d'imposition, quittance de loyer, etc.).

Sélection des candidatures

Comment se déroule la sélection ?

Quels sont les critères de sélection ?

Le Jury apprécie notamment :

- le caractère innovant et technologique du projet ;
- la maturité et le potentiel de développement de l'entreprise ;
- la diversité des parcours et des profils ;
- son leadership et sa capacité à représenter les valeurs du programme.

Qui compose le comité d'instruction ?

Le Comité d'instruction est composé d'agents de la Mission French Tech. Le comité vérifie uniquement l'éligibilité des dossiers. Les décisions de sélection relèvent exclusivement du Jury.

Qui compose le Jury ?

Le Jury réunit notamment, des partenaires de l'écosystème, des investisseurs, des grands groupes, des start-up de la French Tech, des associations engagées pour la diversité dans la tech ainsi que des personnalités qualifiées.

Combien de start-up seront retenues ?

La première promotion réunira environ une quarantaine de start-up.

Constitution du dossier de candidature

Comment constituer mon dossier ?

Quelles pièces dois-je fournir ?

Le dossier comprend notamment :

Les informations relatives à l'entreprise :

- une présentation de l'entreprise et de son activité ;
- une présentation de l'équipe dirigeante ;
- une présentation du projet, de la solution développée et de son ambition de développement ;
- un extrait Kbis de moins de trois mois ;
- les statuts de la société ;
- une copie de la pièce d'identité du représentant légal ;
- le curriculum vitae du fondateur ou de la fondatrice.

Les éléments relatifs aux critères d'éligibilité :

- les justificatifs permettant d'attester de la maturité économique du projet ;
- les justificatifs permettant d'attester du caractère innovant de la solution développée ;
- les justificatifs relatifs au(x) critère(s) de diversité invoqué(s) ;
- une note de présentation du fondateur ou de la fondatrice (une page maximum) ;
- une vidéo de présentation d'une durée maximale de deux minutes.

La liste complète des pièces à fournir est précisée dans le règlement de l'appel à candidatures.

Que doit contenir la vidéo de présentation ?

La vidéo constitue un élément important de votre candidature. Elle permet au Jury de mieux apprécier votre parcours, votre ambition entrepreneuriale et votre motivation à rejoindre le programme French Tech Nova.

Quelles sont les modalités de la vidéo ?

- **Durée** : 2 minutes maximum.
- **Intervenant** : la vidéo doit être présentée par le fondateur ou la fondatrice.
- **Format** : la vidéo doit être hébergée sur une plateforme en ligne (YouTube, Vimeo, Dailymotion, etc.) et accessible via un **lien non répertorié** (non public) à renseigner dans le dossier de candidature.

Quelles questions la vidéo doit-elle aborder ?

La vidéo doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi votre start-up a-t-elle le potentiel pour devenir un futur champion de la Tech française ?
- Pourquoi souhaitez-vous rejoindre le programme French Tech Nova et en quoi pensez-vous pouvoir en représenter les valeurs ?
- En quoi votre parcours et votre expérience peuvent-ils inspirer d'autres entrepreneurs ou entrepreneuses ?

Y a-t-il des recommandations concernant la réalisation de la vidéo ?

Il n'est pas attendu de réaliser une vidéo professionnelle. En revanche, nous vous recommandons de veiller à :

- choisir un environnement calme et bien éclairé ;
- assurer une bonne qualité de son ;
- cadrer clairement l'intervenant ;
- limiter les bruits de fond et les distractions visuelles.

L'objectif est avant tout de permettre au Jury de découvrir votre personnalité, votre parcours et votre ambition.

Que se passe-t-il si mon dossier est incomplet ?

Tout dossier incomplet est susceptible d'être déclaré irrecevable. Nous vous invitons à déposer votre candidature suffisamment en amont de la date limite afin de pouvoir transmettre d'éventuelles pièces complémentaires.

Puis-je déposer mon dossier le dernier jour ?

Oui. Les candidatures peuvent être déposées jusqu'à la date et l'heure de clôture indiquées dans l'appel à candidatures. Toutefois, il est vivement recommandé de ne pas attendre le dernier jour afin de disposer du temps nécessaire pour compléter votre dossier et, le cas échéant, transmettre les pièces demandées

Les informations de mon dossier sont-elles confidentielles ?

Oui. Les dossiers sont communiqués uniquement aux personnes habilitées à les instruire et à les évaluer, dans le respect des obligations de confidentialité.

Le programme d'accompagnement

Que comprend le programme ?

L'accompagnement est-il financé ?

L'intégration au programme n'ouvre pas droit au versement d'une aide financière directe.

Que comprend l'accompagnement ?

L'accompagnement comprend notamment :

- **un accompagnement collectif structuré autour des principaux leviers de croissance** : développement commercial et accès aux grands comptes, financement et relations avec les investisseurs, influence et leadership, accès aux marchés publics et aux leviers de l'État, développement international et structuration d'une entreprise en forte croissance ;
- **un mentorat d'exception assuré par des fondateurs et fondatrices de start-up du French Tech Next40/120** ;
- **un accès privilégié aux réseaux de la Mission French Tech**, avec des mises en relation ciblées avec des grands groupes, des investisseurs et des partenaires de l'écosystème ;
- **des opportunités de visibilité lors d'événements majeurs de l'écosystème et dans les médias** ;

- **un accompagnement mobilisant des experts reconnus et des interlocuteurs de premier plan** pour répondre aux enjeux de croissance des start-up lauréates.

Protection des données et contacts

Mes déclarations sont-elles vérifiées ?

Oui. Les informations transmises peuvent faire l'objet de vérifications par les services compétents.

Comment mes données personnelles sont-elles utilisées ?

Les données personnelles sont traitées conformément au règlement de l'appel à candidatures et à son annexe relative à la protection des données.

Qui contacter si je n'ai pas trouvé la réponse à ma question ?

 ft-nova.dge@finances.gouv.fr